

Renaud de Forez l'avait anobli : *Renaudus de Foresio ecclesiam Lugdunensem nobilitavit* ; soit parce que l'archevêque avait ainsi rendu les chanoines co-seigneurs avec lui, soit parce que, les ayant élevés à ce nouveau degré d'honneur, il voulut leur donner un lustre qui les mit en état de marcher de pair avec lui, en établissant parmi eux, d'une manière plus fixe qu'auparavant, la nécessité des preuves de noblesse. L'opinion de Deville nous paraît d'autant plus probable, que les familles nobles de Lyon et des provinces voisines présentaient depuis longtemps leurs enfants au Chapitre de Lyon. On y voit figurer, au XI^e siècle, les comtes de Genève, les sires de Villars et de Beaujeu, etc. Au XII^e, ceux de Chal, de Ferlay, de Roannais, de Jarest, de Talaru, de Marzé, de Coucy, de St-Trivier, de Chaponnay, de St-Amour, d'Urgel, de Viégo, de Forez, de Miribel, de Mont-d'Or, de Brienne, etc., tant de familles illustres et puissantes, pour lesquelles le titre de comte de Lyon était moins un avancement qu'une sorte d'enregistrement nobiliaire honorable aux yeux de la postérité. En effet, il faut remarquer que depuis de longues années déjà on ne recevait plus de chanoines qui ne fussent nobles. « La règle d'Aix-la-Chapelle, dit M. Jacques, dans son projet de former comme un noyau de société modèle, avait ordonné que dans les établissements de chanoines on recevrait les nobles, sans exclure les personnes appelées viles. Mais le triage se fit de lui-même, en certains lieux, à mesure que le nombre des hommes libres devint plus petit et que l'importance de ces familles qui avaient morcelé le sol se trouva mieux assise. »

La fortune temporelle attachée aux canonicats provenait en grande partie, indépendamment de l'échange de 1173, sanctionné en 1220, de legs faits par les chanoines ou d'autres personnes pieuses. Elle était bien considérable à cette époque, puisqu'au XI^e siècle, elle se composait déjà de plus de cent terres. Aussi, pendant six ou sept cents ans, le Chapitre métropolitain de Lyon fut-il un centre commun auquel tout ce qu'il y avait de choisi entre l'Ain, la Loire et le Mont-Pilat venait se rattacher ; les autres provinces de la France, l'Europe même entière concouraient pour cette admission glorieuse, d'où vient le titre de maison de pourpre que l'on donnait à notre église. Il y avait telle année, où quatre à cinq chanoines étaient